ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 03/2012

TITRE:	Soutien au recours collectif de la tribu des Blood
OBJET:	Convention de règlement relative aux pensionnats indiens – Processus d'évaluation indépendant
PROPOSEUR(E):	Charles Weaselhead, Chef, tribu des Blood, Alb.
COPROPOSEUR(E):	Norma Johnstone, Chef, Première Nation de Mistawasis, Sask.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. La résolution nº 54 – 2011 de l'APN, *Soutien à la Tribu des Blood et à la protection des droits des anciens élèves des pensionnats indiens (PI)*, a été adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre.

B. Compte tenu du rôle de superviseur de la CRPI conféré aux tribunaux et des mécanismes stipulés dans la Convention pour protéger le recours collectif, les agents d'enregistrement judiciaire de Crawford Class Action ont présenté le 10 novembre 2011 une demande d'instructions au juge Brown; le 16 novembre 2011, le juge Brown a ordonné d'enquêter sur les violations présumées de la LGFP et de la CRPI par Blott & Co.

C. Un rapport daté du 9 décembre 2011 décrit la méthode d'enquête, y compris le calendrier, le nombre et la méthode des entretiens, et fait mention d'une recherche au niveau du patrimoine immobilier de Blott & Co. Le rapport indique les tentatives d'enquête antérieures du secrétariat du PEI concernant les demandes de PEI présentées par Blott & Co. ainsi que l'enquête menée ensuite par la Law Society of Alberta.

D. Les vérificateurs judiciaires de KPMG ont vérifié en détail tous les dossiers relatifs au PEC et au PEI de Blott & Co., tous les mandats de représentation en justice et toutes les ententes d'honoraires conclues avec Honor Walk Ltd., Funds Now Inc., la Residential School Healing Society of Canada, David Hamm, Thom Dennome, Bridgepoint Financial Services Inc. et Settlement Lenders of Canada Inc.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Un rapport final Crawford Class Action, comprenant des recommandations particulières, a été joint au dossier le 24 février 2012.

F. Du 30 avril au 2 mai 2012, à Vancouver, des parties à la CRPI, dont l'Assemblée des Premières Nations, ont présenté des mémoires fondés sur ce rapport final au juge Brown.

G. Le Comité exécutif de l'APN a mis sur pied un comité de trois Chefs, comprenant le Chef Charles Weaselhead, le Chef régional Morley Watson (ou un mandataire désigné) et le Chef régional Bill Erasmus (ou un mandataire désigné), pour conseiller les services juridiques de l'APN dans l'enquête sur Blott & Co. ainsi que dans la recherche de solutions éventuelles, et pour s'assurer que les droits des demandeurs sont protégés dans le processus.

H. Le 5 juin 2012, le juge Brown a ordonné la destitution de Blott & Co and Associates dans le processus d'évaluation indépendant et a nommé le juge Ian Pitfield pour assurer l'administration des dossiers de Blott.

I. Le 5 juillet 2012, David Blott Professional Corporation, Blott & Co et David Blott ont déposé auprès de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique un appel visant l'annulation de l'ordonnance du juge Brown datée du 5 juin 2012, le rejet de la demande présentée le 14 mars 2012 par les agents d'enregistrement judiciaire de Crawford Class Action et une indemnisation relative à la procédure d'appel.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Enjoignent l'APN de soutenir sans réserve la tribu des Blood dans son intention de déposer un recours collectif contre David Blott Professional Corporation, Blott & Co., David Blott, Honor Walk Ltd., Funds Now Inc., la Residential School Healing Society of Canada, David Hamm, Thom Dennome, Bridgepoint Financial Services Inc. et Settlement Lenders of Canada Inc.

2. Enjoignent l'APN de fournir une liste d'avocats spécialisés dans les recours collectifs à la tribu des Blood.

3. Enjoignent l'APN de soutenir la tribu des Blood dans leur demande de frais juridiques et débours raisonnables en vue de protéger les intérêts des demandeurs du PEI.

4. Enjoignent l'APN de soutenir les anciens demandeurs ayant transigé avec Blott & Co qui souhaitent soumettre de nouveau leurs réclamations, qui ont déjà été réglées ou qui ont été rejetées pour cause de préparation inadéquate, de refus de solliciter des interprètes et de manque de suivi, car leur pertinence peut avoir été compromise. Les demandeurs exigent la tenue d'une audience équitable fondée sur des renseignements exacts.

5. Enjoignent l'APN de recommander instamment à Santé Canada de tenir pleinement compte de la nécessité de fournir un soutien adéquat aux demandeurs en matière de santé, car ces derniers ont été bouleversés dans le cadre de l'enquête et ressentent une immense frustration, et de considérer les risques de dommages subséquents comme un élément central dans le suivi de ce dossier important.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL